

P O U V O I R
PESSAH 5767

Je soussigné

donne, par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN de vendre, en mon nom, de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, toute sorte de Hametz (pur, mélange, ...) qui se trouve dans mon appartement sis à

.....
..

.....
..

situé dans (exemple : chambre, placard, cave, cagibis, ...)

à préciser

.....
..

.....
..

.....
..

.....
..

et en même temps de louer à la personne, qui se rendra acquéreur du Hametz, les lieux où se trouve entreposé le Hametz de n'importe quelle substance. Je donne à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN tout pouvoir d'agir pour moi comme il le jugera nécessaire. Je m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN toutes les sommes qui seront payées pour la location et pour la vente du Hametz.

Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bedika ou si vous passez Pessa'h dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France (ex. : Israël), cochez cette case

Strasbourg, le

Signature

N. B. : Ce pouvoir devra être remis au plus tard le lundi 2 avril 2007 avant 11 H. Le Grand Rabbinate décline toute responsabilité pour les pouvoirs envoyés par la poste qui parviendraient au-delà de la date limite.

Ce pouvoir peut être remis sans inconvénient avant la date de prise d'effet de la vente.

On peut également l'envoyer assez tôt par Fax au 03 88 24 26 69.

S'assurer par un bulletin de réception de la bonne transmission.

Une urne sera à votre disposition à la Loge du Centre Communautaire de la Paix.

